

# Ouverture De l'examen professionnel Secrétaire Administratif 2<sup>ème</sup> grade

**L'UNSA Justice vous informe de l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au 2<sup>ème</sup> grade des secrétaires administratifs au titre de l'année 2023**

L'UNSA Justice vous rappelle les conditions à remplir, au plus tard le 31 décembre 2023 (décret 2009-1388 du 11 nov. 2009 modifié) :

- Avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade ;
- Justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

**L'épreuve écrite unique d'admission aura lieu le mardi 5 avril 2022**, dans les centres ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général ainsi qu'en outre-mer en tant que de besoin I (choix du centre lors de votre inscription en ligne)

**Le nombre de poste offert est fixé à 114**



## Modalités d'inscription

### PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :

#### 1 - Préinscription :

**Du lundi 17 janvier 2022 à partir de 10 heures jusqu'au jeudi 17 février à 17 heures, heure de Paris, au plus tard** via le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site «lajusticerecrite.fr».

Il est recommandé aux candidats de porter attention à bien remplir la totalité du formulaire et de cliquer sur «valider» à la fin.

**Attention** ne pas oublier de cliquer sur « Valider » à la fin du formulaire sinon votre **préinscription sera annulée**. Un accusé réception de leur préinscription sera généré : vous n'aurez pas besoin de répondre

#### 2 - Inscription :

**En complément** de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique **la fiche d'inscription sous format Excel, dûment complétée** disponible sur le site «lajusticerecrite.fr» et sur le site Intranet, jusqu'au jeudi 17 février 2022 à 17 heures : concours-sg-b@justice.gouv.fr. Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard une dizaine de jours après envoi.

### PAR VOIE POSTALE :

**En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique**, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée:

**Ministère de la justice - secrétariat général, SRH/ SDPP/ BRFP/  
Section du recrutement, examen professionnel SA 2G  
13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01**

Ce dossier dûment complété devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard **le jeudi 17 février 2022, à 17heures**, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi.

Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

